



(N° 188.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur FRANÇOIS-XAVIER VIRLET.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête adressée au roi, le 28 mai 1836, le sieur François-Xavier Virlet, fabricant à Sivry (Hainaut), demande la naturalisation ordinaire.

Né a Clerfayt (France), âgé de 40 ans, il habite la commune de Sivry depuis 1819; quant à sa conduite et à sa probité, d'après les rapports des autorités consultées, qui lui sont tous favorables, il jouit de la réputation de fort honnête homme; mais il est d'un caractère un peu violent, qui l'a amené en 1834 devant le tribunal de police correctionnelle, pour injure et calomnie, et lui a fait encourir la peine d'un mois d'emprisonnement.

Le rapporteur,
D.-J. LEJEUNE.

Le président,
FALLON (ISIDORE).